

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-237

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.
M. GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,
MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :
du SYANE.

Membres en exercice : 28
Présents : 14
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE POISY - ROUTE DE MARNY - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de POISY pour l'aménagement de voirie et l'enfouissement des réseaux secs sur la route de Marny.

La commune de POISY entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie sur le secteur de la route de Marny.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de POISY, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

➤ **LOT N°1 : « TRAVAUX DE STRUCTURE ET RESEAUX ET REVETEMENTS BITUMINEUX »**

➤ **LOT N°2 : « ECLAIRAGE PUBLIC - GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 1^{er} octobre 2024, a classé et émis un avis sur les offres.

La négociation n'ayant pas permis d'obtenir une offre acceptable au regard de l'estimation financière du lot 2, la Commission s'est concertée et a émis un avis défavorable pour l'attribution du lot 2.

Ce lot est donc proposé infructueux pour offre inacceptable.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

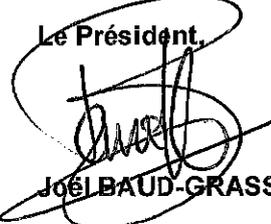
- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises EUROVIA/MITHIEUX pour un montant de 332.675,34 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 113.154,40 € HT.
- **Lot n°2** : Infructueux pour motif : offre inacceptable.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour déclarer le lot n°2 infructueux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président.

JOËL BAUD-GRASSET.


SYANE
ENERGIES & NUMÉRIQUE